

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°34/7.1/16-05/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	24

Date de la convocation : 27-04-2018

Date de l'affichage : 02-05-2018

OBJET :

BUDGET COMMUNE

COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : J. SOLEYROL

SEANCE DU 16 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le SEIZE MAI à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Guillaume BER, , Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration : N. CLAUDEL à G. TRAUJLET - M. CHAREYRE à C. LAURIE

Absents : H. THELENE, R. BOUTEILLER, A. BONNET, F. LABARUSSIAS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. STATUANT sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part



Le Maire,
Pierre Maumejean